



Comment connaître les causes du décès d'une amie ?

Par **Fiskpotet**, le **27/06/2020** à **01:43**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il est possible, et si oui, comment, d'obtenir des informations sur les causes du décès d'une amie. C'était à Marseille en 1993. J'ai ses dates de naissance et de décès, ainsi que le numéro de l'acte de décès. C'était une amie très proche mais je n'ai aucun lien familial avec elle ni de contact avec sa famille. Elle avait mis fin à ses jours. Je ne sais pas comment. Je voudrais savoir. Je n'étais pas parvenu à me rendre à son enterrement, j'avais 18 ans, trop dur pour moi.

Par avance, merci.

Par **Tisuisse**, le **27/06/2020** à **06:33**

Bonjour,

En se renseignant auprès de sa famille et à condition que ladite famille accepte de vous répondre.

Maintenant, la cause du décès, vous la donnez vous-même : le suicide. Reste à savoir ce qui a conduit cette personne à mettre fin à ses jours, c'est un autre problème. Peut-être que la

famille vous en dirait plus mais elle n'y est pas obligée.

Enfin, vous dites que c'était une amie qui vous était très proche ? possible mais il ne semble pas que cette réciprocité soit vraie, du moins dans l'esprit de cette personne, sinon elle se serait raccrochée à vous et se serait rapprochée de vous, non ? Qu'en pensez-vous ?

Par **jos38**, le **27/06/2020** à **08:28**

bonjour Tissuisse. je vous trouve un peu dur. l'amitié ou l'amour n'empêchent pas les gens déprimés de se suicider et ceux qui passent à l'acte ne préviennent pas, d'où l'incompréhension de leur entourage. on a retrouvé récemment le squelette pendu du jeune Antoine qui avait disparu il y a 2 ans et demi à 17 ans. une de mes amies s'est pendue à 23 ans, un autre s'est asphyxié volontairement dans sa voiture avec les gaz d'échappement, le père d'une proche s'est jeté d'une falaise...sans parler des personnes célèbres qui "avaient tout pour être heureux" : Dalida, Avici, Robin Williams..etc.. quand la personne n'a plus goût à la vie, rien n'y fait

Par **Tisuisse**, le **27/06/2020** à **09:11**

Vous avez posé une question : "**... obtenir des informations sur les causes du décès d'une amie ?**" et j'y ai répondu, non ! et c'est là le principal.

Par **jos38**, le **27/06/2020** à **09:45**

re. ce n'est pas l'internaute qui a posé la question qui vous a répondu. j'ai juste été un peu choquée car l'amitié et l'amour ne peuvent rien pour une personne suicidaire. bonne journée

Par **Fiskpotet**, le **28/06/2020** à **22:30**

Bonsoir Tisuisse,

Et merci pour votre réponse.

Je ne pense pas que qui que ce soit parmi nous n'ait imaginé un jour le suicide de notre amie. Nous avons alors entre 16 et 18 ans. Je ne pense pas non-plus qu'un seul d'entre nous, ses amis, n'ait une pensée pour elle chaque année au moins depuis lors, avec toutes les sortes de questions et parfois de regrets que vous pouvez peut-être imaginer. Chacun et chacune fit ensuite comme il put. Malheureusement, son décès en aura entraîné d'autres parmi les plus fragiles d'entre nous.

Si je me considérais proche d'elle, effectivement je ne peux affirmer absolument que la réciprocité était vraie, ne pouvant ni ne voulant parler à sa place et ne pouvant plus lui poser

la question. Je ne connaissais pas sa famille et comme je l'ai déjà écrit plus avant, je ne m'étais pas rendu à la cérémonie d'enterrement.

Je ne sais pas pourquoi, mais je voudrais savoir comment elle mit fin à ses jours - pour être précis, je pense savoir comment elle fit, mais je voudrais en être certain. C'est peut-être une façon de faire mon deuil. Au final, ce n'est certainement pas si important. Mon idée en tous les cas n'est certainement pas d'aller réveiller des souvenirs douloureux chez qui que ce soit, ni dans sa famille, ni chez nos amis communs que je ne fréquente d'ailleurs plus pour la plupart. Et puisque vous m'apprenez qu'il n'y a pas d'autre possibilité, alors je ne poursuivrai pas plus loin.

Tout en vous remerciant encore une fois pour vos explications, je voudrais cependant vous suggérer d'essayer dans l'avenir d'être moins abrupt dans la rédaction de vos réponses, du moins dans un contexte tel que celui que je vous ai décrit. Pour ma part, cela n'aura pas de conséquence - je connais le sens de la relation amicale que j'entretenais avec la très regrettée défunte - mais il pourrait en être autrement avec d'autres que vous risqueriez de blesser et ce sans que je ne puisse y voir l'intérêt profond.

Bien à vous.

Par **Tisuisse**, le **29/06/2020** à **06:28**

Désolé de vous avoir blessé mais je ne répondais que sur le seul plan du droit, rien d'autre. Le reste, c'est à vous de voir si, par ses proches, vous pouvez avoir des infos. Vous êtes ici sur un forum juridique, peut être qu'un forum de psychologie vous donnera d'autres pistes.

Par **jodelariege**, le **29/06/2020** à **09:11**

bonjour

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Brochure.pdf>

je vous propose de vous adresser aux associations nommées ci dessus : elles pourront peut être vous aider dans la recherche de l'apaisement car je crains qu'au niveau juridique vous n'ayez aucun droit

Par **Fiskpotet**, le **29/06/2020** à **09:56**

Bonjour,

Merci à vous pour vos réponses.

Sans vouloir épiloguer, je voudrais juste préciser que ma question initiale ne portait que sur l'aspect juridique et que les quelques détails que j'y ai ajouté n'étaient là que pour préciser le contexte (je ne connaissais pas sa famille, je ne m'étais pas rendu à son enterrement = je ne connaissais donc pas la cause précise de son décès).

Je n'ai jamais voulu initier de discussion à portée psychologique; il me semble que c'est plutôt Tisuisse qui a fait prendre ce tournant à notre échange. Les détails plus intimes ajoutés par la suite ne sont là qu'en réponse au questionnement de Tisuisse. Néanmoins, à la relecture, je pense comprendre sa réaction. Peut-être aurais-je dû rédiger ma question d'une autre manière. En tout les cas, ne vous inquiétez pas, je vais bien, mise à part la tristesse toute naturelle que m'évoque la mémoire de mon amie.

Je vous remercie encore pour votre attention et d'avoir répondu à ma question,

Bien à vous.

Par **Tisuisse**, le **30/06/2020 à 07:45**

Ben, très précisément, sur l'aspect juridique vous n'avez aucun droit, vous n'êtes pas un membre de la famille de la personne qui s'est suicidée. Donc, soit sa famille accepte de dialoguer avec vous (27 ans plus tard, ce n'est pas impossible, les choses se sont certainement calmées) soit vous devrez rester avec vos questions sans réponses.

Par **CarolineDenambride**, le **30/06/2020 à 13:03**

Bonjour,

Seule les ayants droits de cette personne peuvent répondre à vos interrogations.

En tant qu'amie vous ne pouvez pas avoir accès au dossier médical.

Cordialement,

ME Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON